vinetur

La chambre basse polonaise adopte un projet interdisant la plupart des ventes d’alcool à emporter la nuit

S’il est adopté, le texte doublera les droits d’autorisation des vendeurs de spiritueux et entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

vendredi 9 octobre 2026



La chambre basse du Parlement polonais a approuvé un projet de loi qui doublerait les droits d'autorisation pour la vente de spiritueux et d'autres boissons titrant plus de 18 % d'alcool. Cette mesure s'inscrit dans un ensemble plus large qui interdirait également, à l'échelle nationale, la plupart des ventes d'alcool à emporter pendant la nuit si le texte était adopté.

Le Sejm a adopté le texte jeudi 8 octobre, par 400 voix contre 29, avec 4 abstentions. Le projet est désormais transmis au Sénat, puis au président Karol Nawrocki, qui décidera de le promulguer ou d'y opposer son veto. Les règles proposées ne sont pas encore en vigueur. Si le texte franchit les dernières étapes, les changements devraient prendre effet le 1er janvier 2027.

Selon le projet de loi, le droit annuel pour obtenir une autorisation de vente d'alcool titrant plus de 18 % passerait de 2 100 zlotys à 4 200 zlotys, soit une hausse de 2 100 zlotys, ou 100 %. Cette augmentation concernerait les détaillants autorisés à vendre des produits tels que la vodka, le whisky, le rhum et d'autres spiritueux distillés. Le droit applicable aux boissons titrant jusqu'à 18 % d'alcool doublerait lui aussi, passant de 525 zlotys à 1 050 zlotys.

Le texte associe ce renchérissement de l'accès au marché à un encadrement plus strict des horaires de vente. Il interdirait, dans tout le pays, la vente d'alcool destiné à être consommé en dehors du lieu de vente entre 22 heures et 6 heures. La restriction s'appliquerait aux magasins et aux stations-service vendant de l'alcool à emporter, mais pas aux restaurants, bars, pubs, hôtels et aéroports.

Pour les détaillants, le projet réduirait la plage horaire de vente nocturne, tandis que le coût réglementaire lié à la détention d'une autorisation augmenterait. La restriction nocturne s'appliquerait à l'échelle nationale, remplaçant le patchwork actuel de règles locales. Certaines villes polonaises, dont Varsovie, Cracovie, Gdańsk et Wrocław, limitent déjà localement les ventes d'alcool la nuit.

Lors du débat parlementaire, des responsables gouvernementaux ont déclaré que l'objectif était d'harmoniser les règles dans toute la Pologne tout en maintenant un rôle pour les collectivités locales. Le projet permettrait toujours aux conseils municipaux d'instaurer des restrictions supplémentaires à certaines heures du soir ou du matin.

Le texte ne se limite pas aux droits d’autorisation et aux horaires de vente. Il instaurerait également une interdiction générale de la publicité et de la promotion de toutes les boissons alcoolisées, y compris la bière. Selon le texte approuvé par le Sejm, les infractions seraient passibles d’amendes comprises entre 30 000 et 1 million de zlotys, ou d’une peine de restriction de liberté.

Il s’agirait d’un changement majeur pour le marché polonais de l’alcool, où la publicité pour la bière est autorisée sous certaines conditions. Les responsables favorables au projet ont déclaré que ces nouvelles règles visaient à mettre fin aux vastes campagnes promotionnelles et aux offres de réduction qui, selon eux, encouragent une consommation impulsive.

Le projet renforcerait également les règles de vérification de l’âge au point de vente. Si un vendeur doute qu’un client ait l’âge légal, il serait tenu de vérifier son âge, alors que cette vérification est actuellement facultative. De nouvelles mentions d’avertissement devraient aussi figurer sur les emballages d’alcool, notamment sur les risques liés à la consommation pendant la grossesse, l’interdiction de conduire sous l’influence de l’alcool et les dangers de la consommation d’alcool avant 18 ans.

Une autre disposition encadrerait les petits formats d’emballage d’alcool. Les contenants d’une capacité maximale de 300 millilitres devraient être fabriqués exclusivement en verre ou en métal. Les législateurs polonais ont également inclus une mesure qui permettrait la vente de vin en ligne sous certaines conditions, avec retrait dans un point de vente agréé et vérification de l’identité et de l’âge au moment du retrait.

Le projet est issu de deux propositions parlementaires distinctes, soutenues par des partis de la coalition au pouvoir. Son adoption constitue une victoire importante pour ses partisans en matière de santé publique, mais le texte doit encore être examiné par la chambre haute, avant une décision présidentielle.

Le débat intervient alors que la Pologne envisage de renforcer son action nationale sur la disponibilité de l’alcool. Les partisans du projet ont fait valoir que les communes ayant restreint les ventes tardives ont enregistré moins de délits et moins d’interventions policières, même si les conséquences économiques pour les petits

détaillants et les établissements ouverts tard devraient retenir l’attention à mesure que le texte progresse.

L’opinion publique semble partagée, mais globalement favorable à au moins un volet majeur de l’ensemble de mesures. Un sondage réalisé en juin par IBRiS pour le quotidien Rzeczpospolita a révélé que 55 % des personnes interrogées soutenaient une interdiction nationale des ventes d’alcool la nuit, tandis que l’opposition à cette mesure variait selon les sensibilités politiques.

Pour les entreprises qui vendent des alcools forts, l’impact financier le plus immédiat du projet serait la hausse des droits d’autorisation. Pour les consommateurs, le changement le plus visible serait l’interruption, à l’échelle nationale, des achats d’alcool à emporter tard dans la nuit. Pour l’heure, ces deux mesures restent des propositions, dans l’attente de l’examen du Sénat et de la décision finale du président.